

Annexe-4 Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

N°	Eléments	Couvert par la Coopération financière non-remboursable	Couvert par le pays bénéficiaire
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		•
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		•
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		•
4.	Construction du parking	•	
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	•	
	2) A l'extérieur du site		•
6.	Construction du bâtiment	•	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		•
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site	•	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	•	
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égouts, eau de pluie, etc.)		•
	b. Système de drainage à l'intérieur du site (évacuation des eaux toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluie et autres)	•	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution de la ville		•
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	•	
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		•
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	•	
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		•
	b. Equipements concernant le Projet	•	
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les B/A		
	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	•	
	2) Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	(•)	(•)
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.		•
11.	Exonérer des droits de douane, des impôts et autre prélèvement qui pourront être imposés dans le pays bénéficiaire aux ressortissants japonais qui fourniront les services et les produits du Projet, conformément au contrat vérifié.		•
12.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.		•
13.	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements		•




4-2. Mission de présentation de la description sommaire du concept de base

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU COMPLEXE MERE ET ENFANT
DE LA PROVINCE DE MAHAJANGA
EN REPUBLIQUE DE MADAGASCAR
(MISSION DE PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE DU CONCEPT DE BASE)**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par "la JICA") a dépêché en République de Madagascar la mission de l'étude du concept de base pour "le Projet d'Aménagement du Complexe Mère et Enfant de la Province de Mahajanga" (désigné ci-après par "le Projet") du février au mars 2005, et a établi un rapport sommaire du concept de base sur la base du résultat des discussions avec les officiels concernés du Gouvernement de Madagascar (désignés ci-après par "la partie malgache"), les études sur le site et l'analyse des résultats d'études au Japon.

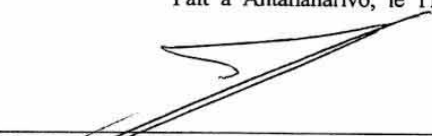
La JICA a ensuite dépêché en République de Madagascar la Mission de Présentation du Rapport Sommaire du Concept de Base (désignée ci-après par "la Mission") conduite par Monsieur KAGAWA Akio, Représentant Résident Adjoint du Bureau de la JICA à Madagascar, pendant la période du 2 au 12 août 2005 pour présenter et se concerter du contenu du Rapport Sommaire du Concept de Base avec la partie malgache.

A l'issue des discussions les deux parties ont abouti à un accord sur les points mentionnés dans l'appendice ci-joint. La Mission poursuivra les études et établira le Rapport de l'Etude du Concept de Base.

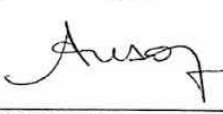
Fait à Antananarivo, le 11 août 2005




M. KAGAWA Akio
Chef de la Mission
Mission de Présentation du Rapport Sommaire
du Concept de Base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale



Dr. RABESON Dieudonné Robert
Secrétaire Général
Ministère de la Santé et du Planning Familial
République de Madagascar



Dr. ARISON NIRINA Ravalomanda
Directeur
Direction Régionale de la Santé et du Planning
Familial de Boeny, Mahajanga
République de Madagascar



Dr. RALAIIVY Florette
Directeur
Centre Hospitalier Universitaire de Mahajanga
République de Madagascar

APPENDICE

1. Contenu du Rapport Sommaire du Concept de Base

La Partie malgache a donné son accord de principe sur le contenu du Rapport Sommaire du Concept de Base présenté par la Mission. Toutefois, la partie malgache a demandé les modifications sur le plan de bâtiment et la liste des équipements telles qu'elles sont présentées respectivement en Annexes-1 et 2. Les deux parties ont convenu que le concept de base définitif sera déterminé par la partie japonaise sur la base du résultat des analyses au Japon.

2. Système de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon

La partie malgache a pris bonne connaissance du système de la Coopération Financière Non-Remboursable du Japon et des mesures à prendre par la partie malgache expliqués par la Mission et décrits respectivement en Annexes-3 et 4 du Procès-Verbal des Discussions signé le 11 mars 2005.

3. Planning futur

La JICA finalisera le Rapport de l'Etude du Concept de Base et le remettra à la partie malgache avant octobre 2005.

4. Autres

(1) La Mission a discuté du système d'exécution du Projet de la partie malgache et a confirmé que l'organisme responsable sera le Ministère de la Santé et du Planning Familial. Les deux parties ont confirmé que le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et du Planning Familial maintiendra les relations étroites avec le Directeur Régional de la Santé et du Planning Familial de Boeny, Mahajanga, le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Mahajanga et d'autres organismes concernés. Il assurera également la coordination entre les organismes concernés et tiendra les réunions de communication et de coordination pour résoudre les problèmes au fur et à mesure du besoin. Les deux parties ont également confirmé que ces réunions de communication et de coordination se tiendront non seulement pendant les travaux de construction du Complexe Mère et Enfant mais aussi après la construction dudit complexe comme instance de délibération pour une exploitation efficace du complexe et des équipements du Projet.

(2) La Mission a expliqué que l'affectation du personnel nécessaire est un préalable pour le bon fonctionnement du Complexe Mère et Enfant après sa construction dans le cadre du Projet. Elle a demandé aussi la présentation d'un document montrant le nombre et les profils des personnes à affecter audit complexe. Elle a demandé également la présentation d'un document assurant l'engagement du poste budgétaire pour le volet personnel. La partie malgache s'est engagée à remettre ces documents au bureau de la JICA à Madagascar avant le 30 septembre 2005.



- (3) La Mission a expliqué qu'en principe les bâtiments qui seront construits et les équipements qui seront fournis par la partie japonaise seront limités à ceux conformes au système de la coopération financière non-remboursable, et de ce fait les équipements d'usage général (véhicules, ordinateurs, etc.) et ceux connexes (bureaux, chaises, etc.) devront être fournis par le pays bénéficiaire. La partie malgache a compris ce principe et a répondu que le Centre Hospitalier Universitaire de Mahajanga (CHUM) et le Ministère de la Santé et du Planning Familial feront ses efforts pour la dotation budgétaire à cet effet. Toutefois, la partie malgache a expliqué que dans la situation actuelle elle ne peut même pas répondre aux besoins en strict minimum en équipements d'usage général et ceux connexes du CHUM si bien qu'elle est obligée de faire appel à des partenaires notamment ceux de la France, de l'Allemagne, etc. La Mission a indiqué qu'elle transmettra telle situation aux autorités compétentes du Japon notamment au siège de la JICA.
- (4) La Mission a expliqué que le Complexe Mère et Enfant à construire dans le cadre du Projet ne sera pas un complexe qui fonctionnera de la manière autonome, mais fonctionnera en complémentarité mutuelle avec les infrastructures et les équipements existants au CHUM. Elle a rappelé aussi que les ressources humaines et financières nécessaires à la maintenance et à l'entretien des infrastructures et équipements du Projet sont à la charge de la partie malgache. La partie malgache a expliqué à la Mission qu'elle dégagera les fonds nécessaires à leurs maintenance et entretien et assurera l'affectation du personnel nécessaire.
- (5) La Mission a effectué l'état des lieux des équipements biomédicaux fournis dans le cadre du "Projet d'Aménagement des Equipements Biomédicaux du Centre Hospitalier Universitaire de Mahajanga" réalisé en 1999 et a demandé de remettre en service promptement un autoclave qui est en panne depuis 2003. La partie malgache a expliqué que malgré ses efforts pour trouver les pièces de rechange de substitution, ces pièces restent toujours introuvables sur le terrain. Elle a ajouté que du fait qu'il s'agit d'un équipement dangereux qui fonctionne sous une haute pression il y a lieu d'effectuer un diagnostic et une révision générale de cet équipement y compris ceux des conditions d'infrastructures dans lesquelles il est installé au lieu d'une simple réparation par le personnel du service de maintenance du CHUM. La partie malgache a demandé à la partie japonaise un appui à cet effet. La Mission a expliqué qu'il existe un système de coopération de suivi et a invité la partie malgache à se concerter avec le bureau de la JICA à Madagascar et soumettre par la voie diplomatique une requête officielle pour ledit appui.



Modifications sur le plan du bâtiment demandées par la partie malgache

1. Bloc d'administration

- a) Assurer l'accès au bureau du coordinateur et l'accès au bureau de la surveillante générale sans passer les autres locaux ;

2. Urgence

- a) Les prises d'oxygène et de vide à mettre en place dans la salle d'observation/réveil ;

3. Bloc opératoire

- a) Etudier la possibilité d'aménager un bureau dans une partie du magasin (1) ;
- b) A mettre en place les prises d'oxygène et de vide (2 jeux) dans l'espace de réveil ;

4. USI – nouveau-nés

- a) Etudier l'agencement de la salle de manière que les circuits de mères ne croisent pas la zone de couveuses ;
- b) Etudier la mise en place de fenêtres vitrées sur le côté couloir de manière que les familles puissent observer de l'extérieur l'état de patients dans l'USI ;
- c) Prévoir une cabine de douche dans la toilette pour patients ;
- d) Etudier la nécessité d'une porte d'accès à la salle d'AKIH en fonction de l'organisation de services entre les blocs ;
- e) Mettre en place les prises d'oxygène et de vide dans la salle de traitement de nouveau-nés.

5. AKIH

- a) Etudier la nécessité du bloc sanitaire (WC et douche) dans la salle d'AKIH ;
- b) Etudier la nécessité de la porte de communication avec l'USI en fonction de l'organisation de services entre les blocs.

6. Bloc d'hospitalisation

- a) Etudier l'aménagement des bureaux de major pour la néonatalogie et la maternité ;
- b) Etudier l'aménagement d'une salle de garde pour les infirmiers ;
- c) Mettre en place les prises d'oxygène et de vide pour chaque lit dans une des salles à 4 lits et une des salles à 6 lits ;
- d) Pour les murs de cloisonnement à moitié ouverts entre les salles d'hospitalisation proposés comme locaux d'hospitalisation du type ouvert, la mise en place de moyens de séparation tels que rideaux et fenêtres à glissière sera examinée, afin de pouvoir assurer un cadre d'intimité dans chacune des salles.

7. Autre

- a) Examiner l'aménagement d'une salle de détente pour les agents de nettoyage et un magasin de matériels de nettoyage comme locaux de la section de nettoyage.

The bottom of the page contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large, stylized signature that appears to be 'P. S...'. To its right, there are smaller initials, possibly 'S...'. Further right, there is a signature that looks like 'D...'. On the far right, there is a signature that appears to be 'D...' with a horizontal line underneath it.

List des équipements: CME

No.	Equipements	Q'te	No.	Equipements	Q'te
1	Appareil d'anesthésie	2	41	Détecteur de fœtus de doppler	3
2	Boîte de matériels pour anesthésie	2	42	Chariot à pansements	3
3	Armoire à instruments à deux portes	8	43	Lampe d'examen halogène	5
4	Aspirateur électrique	4	44	Potence à perfusion	23
5	Aspirateur électrique portatif	3	45	Stéthoscope enfant	15
6	Bistouri électrique	1	46	Berceau	2
7	Boîte à pansements	2	47	Couveuse	2
8	Chaise pivotante de chirurgien réglable	3	48	Unité de photothérapie	2
9	Chariot à pansements	10	49	Boîte d'instruments pour consultation et traitement	2
10	Chariot brancard	5	50	Oxymètre de pouls	5
11	Echographie	1	51	Tire-lait	1
12	Boîte d'instruments pour laparotomie	6	52	Pompe à perfusion	7
13	Boîte d'instruments pour hystérectomie	4	53	Pouponnelle	2
14	Boîte d'instruments pour césarienne	4	54	Pousse-seringue	5
15	Boîte d'instruments pour curetage	4	55	Table de réanimation néonatale	5
16	Boîte d'instruments pour chirurgie vaginale	2	56	Table de chevet	49
17	Lavabo chirurgical 2 postes	1	57	Lit	49
18	Lavabo chirurgical 1 poste	1	58	Caméscope numérique	1
19	Moniteur de surveillance	5	59	Mannequin pour formation	1
20	Fauteuil roulant	5	60	Projecteur	1
21	Réfrigérateur	3	61	Rayonnage de matériels médicaux	32
22	Réussuscitateur adulte (Ambu)	4	62	Bureau-table de consultation 180	2
23	Réussuscitateur bébé (Ambu)	6	63	Bureau-table de consultation 160	11
24	Scialytique mobile avec accumulateur	6	64	Bureau-table de consultation 140	6
25	Scialytique plafonnier	1	65	Bureau-table de consultation 120	19
26	Spéculum vaginal (G, M, P)	2	66	Table de conférence pour formations, ovale	2
27	Table d'examen	2	67	Table de conférence pour formations, ronde	6
28	Table d'opération	2	68	Bureau-table de consultation avec caissons	1
29	Tensiomètre brassard	6	69	Armoire à documents	29
30	Tambour pour stérilisation (G, M, P; 2 chacun)	3	70	Armoire	41
31	Bassin de lit	6	71	Rayonnage de documents	18
32	Boîte d'accouchement	6	72	Rayonnage de classement de dossiers médicaux	29
33	Débitmètre à oxygène et barboteur mural	27	73	Caisson mobile	27
34	Aspirateur mural	27	74	Chaise avec accoudoirs pour consultation	2
35	Pèse bébé	6	75	Chaise pour consultation	23
36	Toise bébé	5	76	Chaise superposable	103
37	Plateau	16	77	Chaise de conférence	40
38	Pompe d'aspiration obstétrique	2	78	Banc	18
39	Stéthoscope obstétrique	4	79	Lit, salle de garde	1
40	Table d'accouchement	3	80	Tableau en liège	8

List des équipements: CSB

No.	Equipements	Q'te
7	Boîte à pansements	6
32	Boîte d'accouchement	3
35	Pèse bébé	3
36	Toise bébé	3
39	Stéthoscope obstétrique	6
40	Table d'accouchement	3
43	Lampe d'examen halogène	3
45	Stéthoscope enfant	3
49	Boîte d'instruments pour consultation et traitement	3
53	Pouponnelle	3

Annexe-5. Estimation des coûts à la charge du pays bénéficiaire

		Description	Spécification	Q'té	Unité	Monnaie locale	(Ariary)	Monnaie pays tiers	(Rand)	Monnaie japonaise	(Yens)	Remarques
						Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
		Décomposition des travaux à la charge de la partie malgache (Aménagement extérieur)					0.057		18.95		Equivalent en Yens	
						Taux conversion	0.003008					
	1-1	Abattage et déracinement d arbres faisant obstacle					610,320				34,788	Yens
	a	Palmier	Hauteur = environ 6m	5.00	pcs.	54,480	272,400				15,527	Yens
		Abattage et découpage	Main d'oeuvre ordinaire	4.00	pers.	4,800	19,200					
			Equipement/outil de découpage	1.00	jeu	6,480	6,480					
		Déracinement, rebouchage et chargement	Main d'oeuvre ordinaire	6.00	pers.	4,800	28,800					
	b	Arbres feuillus		4.00	pcs.	54,480	217,920				12,421	Yens
		Coût d'évacuation	Location de camion	1.00	jour	120,000	120,000				6,840	Yens
	1-2	Plantation d'arbres					3,129,250				178,367	Yens
	a	Haie	Hauteur = environ 1,8m 2 arbres/m	66.00	m	31,000	2,046,000				116,622	Yens
						=1/15 du prix unitaire au Japon						
						465,000					26,500	Prix unitaire au Japon
	b	Gazonnage		619.00	m2	1,750	1,083,250				61,745	Yens
						=1/8 du prix unitaire au Japon						
						14,000					800	Prix unitaire au Japon
		Abattage et déracinement d'arbres faisant obstacle	Total				3,739,570				213,155	

Annexe-6. Liste des documents de référence

1. DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE JUILLET 2003
REPOBLIKAN'MADAGASIKARA
2. ANNUAIRE DES STATISTIQUES DU SECTEUR SANTE DE MADAGASCAR 2003
MINISTERE DE LA SANTE SECRETARIAT GENERAL
3. PLANS DE BATIMENTS, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MAHAJANGA
Hôpital de Saint-Paul, Réunion 2002
4. RAPPORT ANNUEL DE SUIVI ET EVALUATION DE LA SANTE ET DU PLANNING
FAMILIAL DE MAHAJANGA,
DIRECTION PROVINCIALE DE LA SANTE ET DU PLANNING FAMILIAL DE
MAHAJANGA 2004
5. MONOGRAPHIE DE LA REGION DU NORD-OUEST
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE MAHAJANGA 2001